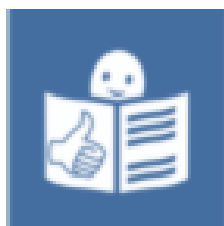


Charte de la bientraitance en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Version facile à lire



Traduite par :
Veronica Baldé
Christine Delaleu
Yahia Mokhtari

Sommaire



Les idées importantes de la charte (PAGE : 4)



Photos (PAGES : 5, 6, 7, 8)



Nos Résolutions (PAGES : 9, 10, 11)

Le respect (page 9)

L'accompagnement individualisé (page 9)

La participation à la vie sociale (page 10)

L'écoute (page 10)

L'accès à l'information (page 10)

La construction du lien de confiance (page 11)



Lexique (PAGE : 12, 13)



Principaux moyens mis en œuvre existants ou à venir, en lien avec la bientraitance (PAGE : 14, 15)



Projets (PAGE : 16)

Préface de madame Antonella RELLY

Traduite, en écriture facile à lire et à comprendre, par un collectif d'usagers, d'administrateurs et de professionnels réunis lors d'une formation « facile à lire et comprendre ».

« Vivre ensemble »

Nous personnes handicapées intellectuelles, parents, professionnels, nous avons écrit cette charte pour expliquer les idées auxquelles nous croyons. Nous voulons expliquer les messages que nous voulons faire passer sur les questions du respect des personnes.

Nous préférons le dialogue et l'échange avec les autres pour permettre la participation et la responsabilisation de tous.

Cela permettra de faire évoluer le regard sur les personnes handicapées intellectuelles, et leur permettra de mieux vivre avec les autres.

Nous refusons toutes les généralisations qui ouvrent la porte à des situations de rejet contraires au respect.

Nous cherchons à construire avec tous un mieux vivre ensemble dans une société plus juste et plus solidaire.

Nous souhaitons rappeler le sens du travail que nous avons commencé sur un sujet important, la bientraitance.

Ce travail sur la bientraitance nous a fait avancer dans la façon de nous parler et de nous comprendre. Cette charte est le résultat visible d'un travail plus important qui nous a appris malgré les difficultés à faire évoluer nos regards sur les autres. Il nous a appris également à travailler ensemble dans un même but.

Nous voulons participer à faire évoluer la place des personnes handicapées intellectuelles dans la société.

Il faut penser les conditions du vivre ensemble pour cela il faut :

- Respecter chacun : toute personne est unique et différente.
- Respecter les droits des personnes.
- Avoir confiance en la capacité d'évolution de chacun, si des conditions adaptées sont mises en place.
- Prendre soin les uns des autres.
- Il faut être attentif au bien-être, au confort de l'autre et y faire attention.

- Favoriser la citoyenneté et la liberté d'expression des personnes handicapées intellectuelles.
- Soutenir la capacité de chacun d'agir et de maîtriser ses choix de vie en accompagnant les personnes qui en font la demande.





Les idées importantes de la charte

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ADAPEI de Tarn et Garonne a pour vocation d'accompagner des personnes qui ont fait le choix de vivre hors d'un établissement d'hébergement. Elles vivent dans leurs propres logements, chez leurs parents ou dans des lieux d'accueil où elles bénéficient d'un espace de vie individuel. Cette particularité nous impose d'être spécialement attentifs au respect de **l'intimité** et de la vie privée de chacun.

Chaque situation est différente, **l'individualisation** de **l'accompagnement** doit nous permettre de suivre au mieux les usagers dans la réalisation de leurs projets. Il est indispensable que **la prévention** fasse partie de cet accompagnement

Nous devons favoriser l'intérêt **du lien social** afin que chacun puisse faire valoir ses droits et éviter ainsi d'**être discriminé**.

Notre but est également de permettre à chacun de s'exprimer dans son milieu de vie ou de travail. Il est aussi de permettre **la reconnaissance de la parole** de tous par une **écoute** attentive et de créer si nécessaire des espaces de rencontre et de dialogue.

L'ensemble des dispositifs mis en place doit avoir pour objectif de favoriser **l'autonomie** des usagers. Notre travail étant de veiller à **l'accessibilité** des lieux et des informations susceptibles de servir à tous.

Notre intervention est envisageable seulement si une **relation de confiance** s'établit entre tous les acteurs de cette démarche.

La charte, au-delà des principes qu'elle revendique, propose aussi un inventaire des outils déjà existants, à développer ou à créer pour élargir l'offre d'information ou de formation des usagers.

Aide : Les mots soulignés et en gras comme par exemple : **La charte** sont expliqués dans le lexique en **PAGE 12**





Intimité



Famille



Écoute



Accompagner



Information



Violence



Apprendre



Ensemble

Les photos qui illustrent la charte ont été réalisées par :
Veronica BALDE, Christine DELALEU, Rosemonde GALIENE, Yahia
MOKTHARI, Ludivine QUERCY.



NOS RESOLUTIONS

*« L'amour de la démocratie est celui de l'égalité »
Montesquieu*

Le respect

Le respect est une question sensible qui touche des sujets personnels et intimes. Nous avons posés des principes obligatoires à l'accompagnement de la personne:

- Respecter les choix personnels de la personne qui seule, sait ce qui est bien pour elle.
- Respecter l'intimité de la personne et son espace personnel est nécessaire.
- Respecter la liberté de la personne de dire non, à des attitudes perçues comme gênantes ou irrespectueuses.
- Respecter la différence, prendre en compte toutes les personnes, sans laisser quelqu'un de côté.

L'accompagnement individualisé

Chaque personne est unique. L'accompagnement doit être adapté et correspondre à ses souhaits, désirs et besoins exprimés dans son projet de vie. La personne accompagnée garde le contrôle de son projet : c'est elle qui décide et qui fait ses propres choix. Celui qui l'accompagne lui apporte les informations et aides nécessaires à faire ses choix.

Au sens de la loi du 11 février 2005¹, l'accompagnement participe à compenser le handicap en aidant à vivre normalement et en créant les conditions de protection et la non mise en danger.

¹ La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées



La participation à la vie sociale et citoyenne

Elle est l'un des souhaits affichés par la loi du 11 février 2005. Les personnes ne peuvent être réduites à leur handicap mais doivent pouvoir accéder, avec un accompagnement, à tous les lieux publics: transports, école, logement, emploi, loisirs... Permettre à la société de faire une place à chacun. Les mentalités évolueront pour accepter les différences et le lien social, prendra ainsi tout son sens.

L'écoute

Donner les moyens et créer des espaces d'écoute afin d'entendre et faire respecter les choix de la personne.

Etre sûr que la parole de la personne soit entendue et diffusée dans sa totalité.

La personne a le droit de dire ce qu'elle pense et de faire des choix et d'agir en conséquence, même si elle a besoin d'aide.

L'accès à l'information

Une des premières conditions pour prévenir la maltraitance et accepter les différences est la connaissance du droit. Permettre à chacun de faire valoir ses droits, et de les défendre s'ils ne sont pas respectés.

Informé la personne à l'aide de moyens adaptés (par exemple "facile à lire et à comprendre²"), oblige à créer et varier les types et solutions d'informations pour les rendre accessibles.

L'accessibilité est à penser de façon plus importante, au-delà de la question de la mobilité. Informer, c'est aussi prévenir les risques. C'est aussi soutenir le développement des compétences de chacun. Cela participe à la prise d'autonomie de la personne et invite à une démarche de groupe, enrichissante pour tous. C'est enfin, penser que toutes les informations peuvent être accessibles à tous, même à une personne handicapés intellectuelles.

² « L'information pour tous : règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre » UNAPEI, octobre 2009, disponible sur internet www.visapourlenet.be/docs/falc.pdf



La construction des liens de confiance

La confiance se construit par :

- un soutien à la personne par quelqu'un d'autre, afin d'apprendre la confiance en soi et croire en ses aptitudes,
- des comportements logiques entre ce qui est dit et ce qui est fait,
- la communication et l'accès à l'information, la connaissance des droits et devoirs de chacun...
- le fait de rendre faciles à comprendre les règles, les informations et respecter l'opinion de chacun,
- le respect des choix de la personne et garder pour soi ce que l'on sait sur les autres.

Elle oblige à des engagements communs de la part de la personne accompagnée, des professionnels et des administrateurs.

-Faire confiance, reconnaître pour tous la liberté d'actions et d'initiatives...

Et ainsi réussir à "se faire confiance".



LEXIQUE

Ce lexique donne des définitions de certains mots ou expressions utilisés dans ce document. Ces définitions ne se contentent pas d'être celles du dictionnaire mais essaient de donner un sens plus proche du type d'accompagnement que nous souhaitons promouvoir.

Intimité : C'est ce qui concerne l'intime et la vie privée. C'est le domaine personnel et personne n'a le droit d'y intervenir sans accord.

Individualisation : Chaque personne est différente et n'a pas les mêmes besoins, souhaits ou projets que les autres. Individualiser veut donc dire qu'on doit prendre en compte cette différence quand on intervient auprès de quelqu'un.

Accompagnement : C'est soutenir une personne en se joignant à elle pour aller où elle va en même temps qu'elle, si elle en fait la demande. Cela peut être pour un projet de vie (vivre seul ou en couple hors d'un établissement ou de chez les parents, gérer soit même ses revenus....) ou pour un souhait plus particulier (achats, vacances...)

Lien social : C'est toutes les relations, grâce auxquelles un groupe de personnes, s'unissent pour vivre avec leurs différences. Elles acceptent des règles communes pour créer des relations harmonieuses. Elles participent à la vie de la société et participent au bien être de chacun.

Etre discriminé, discrimination : Veut dire être victime d'un traitement injuste parce qu'on est différent.

Reconnaissance de la parole : C'est se donner les moyens pour que la parole de l'autre soit comprise de tous et reconnue comme étant importante d'où qu'elle vienne. C'est aussi garantir qu'elle ne sera pas oubliée, négligée ou dévalorisée.

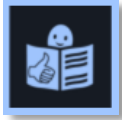
Ecoute : Ce n'est pas simplement l'action d'écouter mais surtout celle de faire attention à ce que dit l'autre et être sûr qu'il sera entendu par tout le monde.

L'autonomie : C'est savoir agir par soi-même et se sentir soi-même dans la société quel que soit sa différence. C'est savoir aussi choisir si l'on veut être accompagné ou pas pour réaliser des projets.

Accessibilité : Se dit de tous les moyens mis en place, pour tous, pour atteindre des endroits ou des informations.

Relation de confiance : Se dit de la relation qui peut s'établir entre des partenaires qui définissent ensemble des droits et des devoirs réciproques dans le respect de ce qui est dit et de ce qui est fait.

La charte : C'est toutes les règles qu'un groupe de personnes décide pour les appliquer ensemble et se donner les moyens de les respecter et de les faire respecter.



Principaux moyens mis en œuvre existants ou à venir, en lien avec la bientraitance

Procédure d'accueil et d'admission : elle garantit que la personne qui fait une demande d'admission le fait librement et est informée du projet du SAVS.

Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) : il est remis au bénéficiaire du service. Il définit l'ensemble des droits de l'utilisateur et des devoirs du SAVS. Il peut être remis en cause par simple demande écrite à la direction.

Projet individualisé : Il est co-écrit par la personne et son éducateur référent. Il reprend l'ensemble des projets opérationnels qui constituent les bases de nos interventions. Il est co-évalué régulièrement. Il fait l'objet d'avenants qui garantissent une dynamique de progrès et d'émancipation.

Local : il est adapté à l'accueil des personnes. Il est un lieu de rencontre et d'information où chacun peut venir librement. Il doit être de plus en plus accessible et fournir à tous, les moyens de trouver les informations susceptibles de l'aider dans leur quotidien.

Groupe de parole : Ce groupe se réunit régulièrement, animé par le psychologue du service. Il permet à chacun de s'exprimer sur sa place dans la société.

Groupe d'information sur la citoyenneté : Ce groupe inter-établissement est mis en place pour permettre à tous de mieux connaître les institutions et en comprendre leurs fonctionnements.

Réunions d'informations : Le SAVS organise conjointement avec d'autres établissements des réunions d'informations animées par des spécialistes sur des sujets qui préoccupent les usagers. Elles répondent à un besoin d'information de tous et recouvrent des domaines comme par exemple : les droits des personnes sous protection juridique, le planning familial...

Conseil de la vie sociale : il est présidé par un usager. Il permet par

délégation d'exprimer les préoccupations de chacun et d'évoquer les projets futurs qui permettraient d'améliorer la qualité du service.

Site internet : il est conçu comme un moteur de recherche. Il s'appuie sur les domaines d'intervention du SAVS. Il doit permettre à chacun, seul ou accompagné, d'accéder aux informations utiles présentes sur internet.



Projets

Afin de développer notre offre d'information et de formation nous pensons mettre en place une formule adaptée de « café citoyen » qui pourrait proposer régulièrement des rencontres avec des intervenants. Ces personnes choisies en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier enrichiront la connaissance de chacun au travers d'un dialogue avec le public présent.

Un « blog » en lien avec le site internet dont les bénéficiaires du service seront les rédacteurs. Il devra répondre à l'exigence de rendre « facile à lire et à comprendre » et être un lieu d'expression et d'information.